

Montant minimal de versement initial :

1 500 € en Gestion Libre, en Gestion Délégée, Gestion Profilée et en Gestion Pilotée

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit au contrat :

20 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports	
Support fonds euros	0,80 %
Support unités de compte	1% en Gestion Libre et 1,50% en Gestion Délégée
Support Eurocroissance	
Gestion pilotée ou standardisée	1% en Gestion pilotée par Horizon 1,40 % en Gestion Profilée

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	1,85 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77 %
Fonds obligations (moyenne)	1,05 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,44 %
Fonds immobilier*** * (moyenne)	2,03 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,42 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,41 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,72 %

Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
<i>Gestion Profilée Vega retraite Patrimoine</i>	1,15 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,44 %
<i>Gestion Profilée Vega retraite Offensif</i>	1,96 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,79 %
<i>Gestion Profilée Vega retraite Dynamique</i>	1,64 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,64 %
Gestion pilotée Profil Prudent Horizon Retraite	1,30%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,42%
Gestion pilotée Profil Equilibré Horizon Retraite	1,85%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60%
Gestion pilotée Profil Dynamique Horizon Retraite	1,85%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60%

Autres frais annuels

Garanties optionnelles	
Garantie de table	Majoration de 0,15% pendant la phase de constitution de l'épargne-retraite
Garantie plancher	0,344% maximum par mois du capital décès complémentaire pour un adhérent de 75 ans dans la limite de 765 000 €
Frais d'association annuel	0,01 %

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,50 % ou frais maximal
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0 €
Frais d'arbitrage	0,50 % (limite 75€ en papier et 50€ en dématérialisé)
Proportionnels ou forfaitaires	
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % du montant transféré durant les 5 premières années de l'adhésion
Frais sur les versements de rente	1 % sur les arrérages de rente
Frais de rachat	1 % du montant racheté les 5 premières années de l'adhésion (hors rachat exceptionnel)

*Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**La catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***Part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.